



Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Réforme du système des Nations Unies pour le développement et conséquences pour l'OMS

Rapport du Directeur général

1. La mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (ci-après, la « réforme des Nations Unies ») a commencé début 2019. Le Secrétariat a présenté des informations détaillées à ce sujet à la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif,¹ informations qui ont aussi été examinées à la vingt-neuvième session du Comité du programme, du budget et de l'administration et à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé.² Ces rapports donnaient un aperçu des progrès accomplis dans les différents axes de travail de la réforme, ainsi que les prochaines étapes proposées pour l'OMS.
2. Après une année de mise en œuvre sur le terrain, la réforme des Nations Unies en est, selon le cas, aux premiers stades ou aux stades intermédiaires d'application, et les efforts se poursuivent pour arrêter une version finale harmonisée des cadres conceptuels, orientations stratégiques et lignes directrices opérationnelles. Ce rapport fait le point sur ces évolutions, en particulier au niveau mondial, et décrit les possibilités et les difficultés inhérentes au travail complexe qui a été engagé pour faire de la réforme des Nations Unies un moyen d'avancer plus rapidement sur la voie des objectifs de développement durable.
3. L'OMS continue de contribuer de façon dynamique et constructive à la réforme des Nations Unies en participant activement aux mécanismes de coordination interinstitutions, en élaborant des documents stratégiques aux niveaux mondial et régional, en renforçant ses capacités internes et ses systèmes et en collaborant systématiquement avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en particulier au niveau des pays.

¹ Document EB144/31 ; voir également le document EB144/2019/REC/2, procès-verbaux de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif, deuxième séance, section 4 (en anglais seulement).

² Document A72/49.

4. La nomination d'un Sous-Directeur général en tant que Représentant spécial du Directeur général de l'OMS pour la réforme des Nations Unies et son affectation permanente à New York depuis la fin de l'année 2019 ont contribué à améliorer la qualité et la fréquence des échanges avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, département chargé de la réforme des Nations Unies au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York.

5. Cette collaboration renforcée avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies a permis d'élaborer et de promulguer des orientations provisoires à l'intention des bureaux régionaux de l'OMS concernant la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. Leur forme provisoire permet de les actualiser régulièrement à la lumière des avancées de la réforme des Nations Unies et des enseignements tirés de cette expérience. Ces orientations provisoires ont été établies avec le concours des trois niveaux de l'Organisation. En outre, le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies a été consulté et a demandé à pouvoir les commenter et les harmoniser avec le processus de réforme des Nations Unies.

6. Des téléconférences régulières sont organisées avec les représentants de l'OMS pour examiner la mise en œuvre des orientations, obtenir un retour sur l'expérience dans les pays, répondre en temps réel aux motifs d'inquiétude et mettre en commun les données d'expérience sur la réforme des Nations Unies.

7. Il est manifeste que la réforme des Nations Unies a dépassé le stade de la stratégie et de l'action de sensibilisation à haut niveau et qu'elle est désormais progressivement mise en œuvre au cœur des activités de l'Organisation. Cela se traduit par des bénéfices concrets tels qu'un renforcement de la collaboration et une coopération rationalisée entre les organismes des Nations Unies au niveau des pays. Par exemple, en Égypte et en Jordanie, les représentants de l'OMS et les équipes des bureaux de pays ont mis en évidence les principaux avantages tirés de la première année de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies, à savoir l'établissement des priorités sanitaires du plan-cadre de coopération des Nations Unies et un accès amélioré à nombre de services gouvernementaux, au-delà des ministères de la santé, services avec lesquels la collaboration a également été renforcée. Ces avancées ont permis de consolider la coordination entre les activités sanitaires de différents organismes des Nations Unies et d'intégrer des messages sanitaires aux discussions avec les ministères des finances et de l'agriculture. Dans d'autres pays de la Région de la Méditerranée orientale, les coordonnateurs résidents appuient également l'action de l'OMS en s'efforçant de réduire les risques inhérents au contexte général, notamment ceux pesant sur la sécurité du personnel et les opérations des Nations Unies.

8. Le Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous¹ a été rendu public lors de la semaine de haut niveau organisée à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019, immédiatement après la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle. Les 12 organismes signataires sont huit organismes des Nations Unies et quatre institutions partenaires de premier plan, actives dans le domaine de la santé, qui ont déjà renforcé leur action conjointe au niveau des pays pendant l'élaboration du Plan. Suite au Sommet de la santé organisé au Ghana en avril 2019,² plusieurs organismes signataires du Plan ont aidé le Gouvernement et les parties prenantes nationales à déterminer les domaines essentiels d'action collective en vue du forum du Ghana sur le financement durable de la santé pour la couverture sanitaire universelle, en novembre 2019.

¹ Une collaboration renforcée pour une meilleure santé : Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous. Renforcer la collaboration entre les organisations multilatérales pour accélérer les progrès des pays en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées à la santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327846/9789242516432-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 30 mars 2020).

² Plan d'action mondial, page 29 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327846/9789242516432-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 30 mars 2020).

En octobre 2019, l'OMS et l'UNICEF ont travaillé ensemble à Djibouti pour soutenir une consultation nationale sur l'intégration des accélérateurs du Plan d'action mondial dans le plan national de développement sanitaire.

9. Début 2020, l'OMS a demandé au Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies de recenser les pays où le coordonnateur résident et les équipes de pays des Nations Unies pourraient utiliser le Plan d'action mondial pour favoriser l'action multisectorielle en mobilisant à cet effet un appui politique auprès du gouvernement hôte. Ce Plan est l'une des initiatives pionnières lancées dans le cadre de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Cette Décennie a été lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies suivant l'adoption, en septembre 2019, de la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable, intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ».

10. À ce stade, les gains d'efficacité et les économies découlant de la réforme des Nations Unies sont difficiles à quantifier. Pour ce faire, il faudrait un mécanisme spécial de suivi doté d'indicateurs et de critères de référence clairs pour mettre en évidence les avantages et les économies pour chaque organisation et pour le système dans son ensemble. Un tel mécanisme n'a pas encore été mis au point.

SOUTENIR LE NOUVEAU SYSTÈME DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS

11. Pendant sa première année d'existence, le nouveau système de coordonnateurs résidents a été renforcé en décidant que les bureaux des coordonnateurs résidents devraient être au minimum dotés de cinq postes de la catégorie professionnelle, ce qui a été rendu possible par une augmentation du financement. Le volet « pays » du cadre de gestion et de responsabilisation¹ a été mis en place. Même si un examen initial était prévu en 2019, il a été reporté à courant 2020, où il devrait être complété par un volet régional et un volet mondial. L'élaboration d'un volet régional suivra une fois que les États Membres auront achevé leurs discussions sur l'examen de l'architecture régionale et adopté l'ensemble complet de changements proposés.

12. L'OMS collabore chaque jour avec les coordonnateurs résidents. La valorisation et la clarification du rôle de ces acteurs ont accru la visibilité politique du système des Nations Unies pour le développement, OMS comprise, et renforcé le soutien qui lui est apporté ; elles ont aussi accru la participation individuelle et collective des membres des équipes de pays des Nations Unies dans une plus vaste gamme de mécanismes de financement.

13. Les efforts déployés face à la pandémie de COVID-19, sur le plan de la santé publique comme face aux répercussions socioéconomiques, ont montré l'apport très précieux d'une riposte coordonnée à tous les niveaux des Nations Unies. L'Équipe de gestion de crise des Nations Unies, présidée par l'OMS, réunit des hauts responsables des institutions des Nations Unies les plus concernées et s'est déjà avérée un instrument fort efficace pour l'échange d'informations, l'élaboration des politiques et la prise de décisions. En outre, l'OMS tire parti du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies pour répondre à la pandémie de COVID-19 et pleinement mobiliser le système des Nations Unies contre cette menace historique. Dès le début de l'épidémie, l'OMS a organisé plusieurs téléconférences avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, afin de faire le point sur la situation et d'évoquer le rôle directeur des coordonnateurs résidents dans la mise en œuvre des lignes directrices opérationnelles pour la planification, à l'appui de la

¹ United Nations Sustainable Development Group Management and accountability framework: <https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDS-MAF-2019-country-level-component-FINAL-editorial-rev-26APR.pdf> (en anglais seulement).

préparation et de la riposte des pays.¹ Des webinaires sont organisés chaque semaine pour les coordonnateurs résidents, webinaires auxquels assistent également souvent des représentants de l'OMS et d'autres membres importants des équipes de pays des Nations Unies, afin d'évoquer les enjeux liés à la pandémie de COVID-19, avec la contribution technique de l'OMS. Les bureaux régionaux de l'Organisation travaillent avec les équipes de pays des Nations Unies pour élaborer des orientations à l'intention des États Membres concernant les secteurs connexes à la santé publique comme, par exemple, des orientations sur la COVID-19 pour les agences de protection civile. La riposte à la pandémie de COVID-19 a démontré très concrètement les atouts de la réforme des Nations Unies au niveau des pays.

14. Début 2020, un système transitoire a été mis en place visant à évaluer les performances de l'ensemble des coordonnateurs résidents au moyen d'indicateurs standardisés. Au niveau des pays, les représentants de l'OMS ont formulé des observations sur les résultats collectifs obtenus par les équipes de pays des Nations Unies et sur la qualité des services assurés par les coordonnateurs résidents. Ces contributions sont mises en commun au niveau régional, lorsque les réalisations des équipes de pays des Nations Unies sont évoquées à l'occasion des réunions d'équipe régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Au niveau mondial, tous les organismes des Nations Unies ont des discussions avec le Bureau de la coordination des activités de développement au sujet des modalités adaptées pour recueillir les observations des coordonnateurs résidents, pour leurs représentants respectifs dans les pays, au sujet des résultats collectifs et des activités conjointes au titre du plan-cadre de coopération des Nations Unies. Cette procédure doit permettre de traiter les cas où les coordonnateurs résidents sont allés au-delà des responsabilités de coordination convenues et elle raffermira la confiance en vue de renforcer la collaboration dans la période à venir. L'OMS est elle aussi en train de mener ces discussions à terme.

15. Le Bureau de la coordination des activités de développement est convenu d'associer l'OMS à l'accueil et à l'intégration des nouveaux coordonnateurs résidents, y compris à toute une série de séances d'information à l'intention des nouveaux coordonnateurs résidents au Bureau de l'OMS à New York. L'OMS a également contribué à répertorier les besoins des coordonnateurs résidents en matière de formation.

COLLABORER AVEC LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉQUIPES DE PAYS DES NATIONS UNIES

16. Le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable² (plan-cadre de coopération des Nations Unies) guidera la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. Même si des orientations pertinentes ont été publiées en 2019, des documents complémentaires sont en cours d'élaboration et devraient être achevés mi-2020. Parmi eux figurent des indications détaillées sur l'élaboration des analyses communes de pays, la configuration des équipes de pays des Nations Unies, les réseaux pour le développement humanitaire et la transformation économique. En attendant sa finalisation, l'ensemble de documents est d'ores et déjà mis à l'essai dans les pays qui mettront en place le Cadre de coopération avec les Nations Unies en 2020 et 2021. L'OMS a largement contribué aux documents complémentaires relevant de sa compétence.

¹ COVID-19 Strategic Preparedness and Response Plan: Operational planning guidelines to support country preparedness and response. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/covid-19-sprp-unct-guidelines.pdf>, consulté le 30 mars 2020).

² United Nations Sustainable Development Cooperation Framework, United Nations Sustainable Development Group, June 2019 (https://unsdg.un.org/sites/default/files/2019-10/UN-Cooperation-Framework-Internal-Guidance-Final-June-2019_1.pdf, consulté le 14 avril 2020).

17. La version de 2020 du guide stratégique de coopération avec les pays donne des informations sur l'harmonisation entre le plan-cadre de coopération des Nations Unies et la stratégie de coopération avec les pays, d'une part, et sur la façon de tirer parti des différentes étapes de l'élaboration du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour éclairer la stratégie de coopération avec les pays, par exemple en fondant l'analyse du contexte national sur l'analyse commune de pays (de portée plus large), en intégrant les coordonnateurs résidents aux grandes étapes de l'élaboration de la stratégie de coopération avec les pays, en utilisant les évaluations du plan-cadre de coopération des Nations Unies et la stratégie de coopération avec les pays, etc.

18. L'expérience initiale de l'élaboration de nouveaux plans-cadres de coopérations avec les Nations Unies met en évidence l'importance des analyses communes de pays. L'OMS a fait valoir que les coordonnateurs résidents et leurs bureaux devraient accorder une attention particulière à la qualité et à l'exhaustivité de ces bilans. Nous avons relevé que ce travail est de plus en plus souvent mené par les membres des équipes de pays des Nations Unies et qu'il est rarement fait appel à des consultants. Dans certains cas, cependant, l'OMS a dû mobiliser des moyens supplémentaires du Siège et des bureaux régionaux pour réaliser ces analyses et faire en sorte que les difficultés et atouts sanitaires du pays concerné soient bien pris en compte.

19. En septembre 2019, par exemple, une analyse commune de pays a été entreprise pour le Timor-Leste. Du personnel technique a été détaché du Siège pour en renforcer le volet sanitaire en tant que contribution au nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies. Cette analyse a éclairé l'élaboration des conclusions au titre du plan-cadre. Cette mission a aussi permis d'utiliser l'analyse de situation pour guider la stratégie de coopération avec le pays, laquelle était alignée sur l'élaboration du plan-cadre de coopération avec les Nations Unies et a été produite plusieurs mois plus tard.

20. L'OMS a codirigé la rédaction du document du Groupe des Nations Unies pour le développement durable intitulé *Operational Guide on Leaving No One Behind*,¹ en collaboration avec l'UNESCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ces travaux ont été placés sous l'égide du Directeur général adjoint et le guide est actuellement mis à l'essai dans plusieurs pays.

21. Les modalités de fonctionnement communes, incluant notamment le partage de locaux et de services administratifs, continuent d'être élaborées et testées en vue de leur mise en œuvre en 2021. La version finale du document *Guidance for Business Operations Strategy*² (BOS 2.0) a été établie et l'on s'efforce actuellement de former le personnel des pays à son application. Les activités relatives à la mise en commun des locaux et des services administratifs progressent lentement, par l'intermédiaire de missions et de projets pilotes utilisés pour adapter l'approche et les outils prévus au départ.

22. L'OMS est désormais dotée de capacités au Siège pour diriger les travaux dans le domaine du fonctionnement institutionnel. Des discussions régulières ont lieu avec la section des stratégies opérationnelles du Bureau de la coordination des activités de développement, ainsi qu'avec l'équipe de projet du Groupe des innovations institutionnelles, dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM). L'OMS a participé à l'enquête de marché visant à déterminer les services qui pourraient être, ou sont déjà, achetés ou fournis par des organismes des Nations Unies en vue d'un usage commun. L'OMS a indiqué être disposée à assurer des services administratifs à d'autres organismes des Nations Unies depuis le Centre mondial de services de l'Organisation, situé à Kuala Lumpur (Malaisie).

¹ *Leaving No One Behind: A UNSDG Operational Guide for UN Country Teams*. Groupe des Nations Unies pour le développement durable, mars 2019 (version provisoire) (<https://unsdg.un.org/resources/leaving-no-one-behind-unsdg-operational-guide-un-country-teams-interim-draft>, consulté le 30 mars 2020).

² *Business Operations Strategy: 2019 Guidance*. Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2019 (<https://unsdg.un.org/resources/business-operations-strategy-bos-20-guidance>, consulté le 31 mars 2019).

23. L'OMS a également participé à l'élaboration de l'approche commune du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur la prospection et la vérification diligente applicable aux partenariats avec le secteur privé. Dans ses contributions à l'harmonisation, à l'efficacité et à la transparence à l'échelle du système des Nations Unies, le Secrétariat de l'OMS s'est efforcé de garantir que l'approche commune respecte les politiques de l'Organisation relatives à la collaboration avec les entités du secteur privé et sur ses activités de vérification diligente et d'évaluation des risques, que les États Membres ont explicitement négociées et approuvées par l'intermédiaire des organes directeurs.¹

RESTRUCTURER LES NATIONS UNIES AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET SOUS-RÉGIONAL

24. Au second semestre 2019, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé la dernière phase de l'examen régional. Au cours de celle-ci, chaque région a organisé des discussions, dirigées par une équipe interinstitutions spécialement désignée, sur cinq grands domaines touchant à la transformation : la création de plateformes régionales de collaboration des Nations Unies ; la mise en place de solides centres régionaux de gestion des connaissances ; le lancement du processus de gestion du changement ; et le recensement des services administratifs qui pourraient être assurés dans le cadre d'une approche commune.

25. Sur la base de ces discussions régionales, le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU sur la réforme consultera les États Membres à New York en vue de soumettre une proposition pour examen lors du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, en mai 2020. L'OMS a contribué à ces travaux aux niveaux mondial et régional en donnant des exemples relatifs à l'harmonisation croissante entre le Siège et les bureaux régionaux, du point de vue des activités techniques (par exemple pour les biens de santé publique mondiaux et régionaux) comme du point de vue de l'alignement des structures internes. La collaboration de l'OMS avec les organismes des Nations Unies au niveau régional prend plusieurs formes : l'Organisation dirige notamment la coalition thématique sur la santé et le bien-être dans la Région européenne, et copréside, dans la Région africaine, la coalition thématique pour tirer pleinement profit du dividende géographique et agir pour le genre et la jeunesse en faveur du développement.

26. Une approche semblable est suivie pour l'examen des bureaux multipays, avec des consultations intensives à New York. Cet examen s'appuie sur des consultations tenues au niveau national avec les autorités gouvernementales et avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales. L'ensemble du processus est dirigé par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA RÉFORME DES NATIONS UNIES POUR L'OMS

27. La réforme des Nations Unies a des incidences financières importantes pour l'OMS. Comme approuvé en 2019, la contribution de l'OMS à l'accord de participation aux coûts pour le financement du système des coordonnateurs résidents est passée de US \$2,6 millions en 2018 à près de US \$7 millions par an à partir de 2019. L'OMS a déjà payé l'intégralité de cette somme pour 2020.

¹ Voir le document EB146/34.

28. En outre, en 2019, le montant total collecté par l'OMS au titre de la redevance de coordination de 1 % prélevée sur les contributions strictement affectées aux activités de développement se montait à US \$175 000, auxquels s'ajoutent US \$164 000 au titre des accords signés en 2019, sommes qui seront transférées au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnateurs résidents. Deux raisons expliquent pourquoi ces montants restent faibles : premièrement, la redevance a été mise en place progressivement en 2019, et de nombreux donateurs avaient déjà fait des propositions avant qu'elle soit annoncée ; deuxièmement, nombre de contributions, en particulier aux fonds thématiques et humanitaires, n'étaient pas soumises au prélèvement.

29. Néanmoins, le déficit de financement pour le système des coordonnateurs résidents était de US \$57 millions pour 2019, et devrait passer à US \$77 millions en 2020.

30. La mise en place de la redevance de coordination de 1 % et les dispositions du pacte de financement ont des conséquences tant positives que négatives sur l'approche suivie par les donateurs et sur les modalités de financement. En 2019, l'OMS a pris part à des négociations complexes avec plusieurs donateurs, ce qui a rendu nécessaire de modifier les termes convenus par l'Organisation des Nations Unies concernant la redevance de 1 %, augmentant pour l'OMS les coûts liés à l'application du prélèvement. Il y a lieu de souligner que, dans la plupart des cas, les donateurs ont choisi de calculer la redevance de 1 % sur la base de la seule subvention, plutôt que sur la base de la subvention plus 1 %, comme cela était envisagé dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Ce choix a entraîné une réduction du montant directement versé aux programmes de l'OMS ; une situation semblable a également été rapportée par plusieurs institutions de taille importante dans le système des Nations Unies.

31. L'OMS est encore en train d'évaluer les coûts de transaction associés à la gestion de cette redevance, y compris pour son intégration aux accords avec les donateurs, ainsi que son incidence à long terme sur les fonds disponibles pour financer l'action de l'OMS. L'Organisation a consacré beaucoup de temps à appliquer cette redevance suivant les orientations à l'échelle du système. Cela s'est avéré difficile, car la mobilisation des ressources est décentralisée et car l'application de cette redevance suppose de communiquer les orientations applicables aux nombreuses personnes associées au processus, notamment le personnel chargé des programmes et des finances et les juristes. Le montant total des coûts de transaction et des coûts administratifs associés à l'application de la redevance, bien que difficiles à estimer, apparaît considérable.

32. Le pacte de financement a été arrêté début 2019, et le Conseil économique et social l'a accueilli favorablement en juillet de cette année. Ses grands principes ont guidé les préparatifs du forum des partenaires de l'OMS, tenu à Stockholm en avril 2019 à l'aimable invitation du Gouvernement suédois. À la fin de l'année 2019, de nombreux donateurs ont intégré ces principes à leur approche du financement des organismes des Nations Unies, y compris de l'OMS.

33. L'OMS contribue à l'harmonisation d'indicateurs, de méthodologies et de moyens de mesure pour faire rapport sur les engagements du pacte de financement. L'Organisation a communiqué ses données pour les rapports de synthèse des Nations Unies sur les indicateurs du pacte de financement, en plus de l'enquête annuelle pour l'examen périodique complet quadriennal. L'OMS communique également des données financières par l'intermédiaire de l'initiative « cube de données » des Nations Unies.

34. Comme nombre d'États Membres l'ont souligné, ce processus ne doit pas imposer de charge supplémentaire pour l'établissement des rapports et l'OMS examinera attentivement les dispositions qui en découlent à cet égard afin de garantir que les rapports portent en priorité sur les engagements du système de développement des Nations Unies qui intéressent plus particulièrement l'Organisation.

35. Un autre domaine à considérer plus attentivement est l'accès des bureaux de pays de l'OMS au fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Les États Membres s'étant engagés à renforcer le financement des activités du système des Nations Unies par des fonds communs, celui-ci devrait devenir une importante source de financement au niveau des pays. Pour mieux comprendre ces fonds de financement commun, l'OMS a invité la Directrice exécutive du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires à New York à faire un point sur cette question aux représentants de l'OMS dans les pays lors de l'une des visioconférences régulièrement consacrées à la réforme des Nations Unies. L'OMS élabore également actuellement des orientations à l'intention des représentants dans les pays sur la façon de tirer au mieux parti des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour accélérer les progrès relatifs à l'objectif 3 de développement durable (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Ces orientations seront suivies de plusieurs ateliers virtuels sur l'élaboration de propositions de fonds de financement commun, organisés pour les représentants dans les pays par le bureau de l'OMS auprès des Nations Unies.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

36. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =